

PROCES VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DES HAUTS-DE-FRANCE BASKETBALL

qui s'est tenu le mardi 7 novembre 2023 à 18h30

Présents: Mme HEMBERT S.

MM. DENEUX J. (en visio) - DERUWEZ O. - DEVOS C. - LEPRETRE G. (en visio)

LY SIN CHENG JM. - MERLIOT P. - VANHAMME B.

Excusés: M. TARTARE JM.

Invités: Mme COESTIER E.

MM. VERKINDT B. -D'HALLUIN O. - DORMIEU M. - FRYDRYSZAK F. - WEBER M.

PRESIDENCE - P. MERLIOT

Paul MERLIOT ouvre la séance, accueille les élus et délivre quelques informations :

- ➢ Il a reçu Pierre-Olivier CROIZAT (Directeur du Pôle Formation FFBB) , François BRISSON (Responsable du déploiement des BF) et Virginie BRIANT (salariée FFBB) qui sont venus s'informer sur le fonctionnement de l'IRFBB, sur l'organisation des BF, DETB et BPJEPS et les relations avec le CFA.
- Mise en place d'un groupe de travail qui participera au choix du Learning Management System (LMS) qui se substituera à Sporteef (plateforme de formation en ligne de la FFBB). Ce LMS sera mis en service en septembre 2024.
- Il a participé à l'AG fédérale au Puy du Fou.
- Une visioconférence sera organisée le 28/11 afin d'expliquer aux clubs les labels fédéraux, le trophée Femmes Sur Tous Les Terrains et l'action fédérale Tous Concernés.

Il ajoute que la Ligue reconduit l'autorisation du port du sous-maillot, sous-short, manches longues et collant.

Paul MERLIOT informe que le comité directeur du 9 janvier 2024 sera reporté au 20 janvier et aura lieu au Novotel Lille Aéroport. A cette occasion les médailles Jeunesse et Sport seront remises aux récipiendaires.

Le président communique le résultat du Challenge Alain BLONDE.

Après discussion et suite à un problème au niveau du barème relatif à l'organisation de tournoi 3x3, il est décidé de classer à la 1ère place ex aequo la Métropole Amiénoise BB et le BC LOOSSOIS.

Le classement s'établit comme suit :

CLUBS	POINTS	DOTATION
BC LOOSSOIS	380	2500€
MABB	380	2500€
AB FLERSOIS	290	1000€
SQBB	210	
ABC DOURGES	200	
BC FLINES	120	
SO ARMENTIERES	110	
ESBVA	100	

LONGUENESSE BC	90	
RUITS BC	60	
CO TRITH	60	
BC SAINT NICALAS	50	
OS AIRE	20	
ASJ MARCQ	20	
PP NEUVILLE	20	

SECRETARIAT GENERAL – O. DERUWEZ

Olivier DERUWEZ informe qu'il a transmis au Conseil Régional l'état des dépenses liés au fonctionnement du pôle d'Amiens et que nous allons recevoir le solde de la subvention 2023.

Il a également transmis le compte-rendu financier pour l'aide aux fonctionnements de la Ligue pour que le Conseil Régional puisse programmer le paiement de l'acompte.

DIRECTEUR TERRITORIAL - M. DORMIEU

Michel DORMIEU remercie Christian DEVOS et Sophie HEMBERT qui ont permis par leur intervention de boucler le dossier Job Dating, qui se déroulera le 15 novembre prochain à Gravelines (salle POLDER pour la partie Basket et Espace Goélette au Sportica pour la partie JOB DATING), avec la participation d'environ 70 demandeurs d'emploi et 10 recruteurs. Il ajoute que Michel PRZYBYLA, qu'il remercie également, assurera la couverture médicale de l'évènement.

Une mention particulière pour la Municipalité de Gravelines pour la mise à disposition des installations et le détachement de personnel sur cette journée. Il indique que sans cet effort très important, la manifestation n'aurait pu avoir lieu.

Michel DORMIEU informe que les clubs n'ont toujours pas reçu le courrier de l'ANS les informant de la répartition de leur subvention sur chacune des actions soutenues. Il sera difficile pour ces clubs d'élaborer un compte-rendu financier sans ces informations.

Concernant les Services Civiques, de très nombreux clubs sont en attente des identifiants leur permettant de se connecter à la plateforme Elisa et donc dans l'impossibilité d'établir les contrats des jeunes identifiés.

Comme chaque année, les campagnes Téléthon et Ludopital ont été lancées. Michel s'est rendu avec Loredana RUWET, Elue référente, à l'AFM/TELETHON pour la signature du contrat. L'ensemble des informations a été envoyé aux clubs de la région.

Il rappelle enfin que, comme chaque année, le temps fort pour la Ligue sera lors des finales des Trophées Coupe de France le weekend des 16 et 17 décembre 2023.

Michel indique avoir participé, avec Martin WEBER, à un webinaire organisé par l'AFDAS. À la suite de cela, une rencontre va être organisée afin de parcourir, plus en détail, l'offre de service de cet organisme.

IRFBB – JM. LY SIN CHENG et M. WEBER

DETB

Au vu du succès de certains CS, notamment dans le secteur MEL, plusieurs sessions seront rajoutées dans la mesure du possible.

Pour rappel, les inscriptions sont ouvertes sur le site internet de l'IRFBB, via la carte interactive.

Brevets Fédéraux

19 sessions sont terminées ou en cours. Une dizaine d'autres BF sont à venir. Toutes les sessions sont disponibles sur le <u>site de l'IRFBB, via la carte interactive</u>

BPJEPS

Tous les apprentis ont reçu leurs équipements financer par le CFA, dans le cadre de l'aide au premier équipement professionnel de l'apprenti(e)

Les apprentis ont pu assister à leurs premières immersions durant les vacances de la Toussaint, en participant aux différents camps de basket à Denain, Lambersart, Compiègne, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Calais, Berck, Grande Synthe et Le Portel. Une newsletter sera adressée à l'ensemble des structures d'accueil.

Une newsletter a été envoyée à tous les responsables des structures d'accueil.

Les inscriptions pour la session 2024/2025 sont déjà possibles. Nous invitons les clubs désirant être structure d'accueil ou les potentiels apprentis intéressés à se faire connaître en nous contactant directement par mail <u>irfbb@hautsdefrancebasketball.org</u> ou par téléphone 03 20 16 93 75.

Rémi Dussart et Martin Weber ont participé au séminaire de formation du CFA SAT Normandie, organisé à Caen le 20 octobre. L'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques avec les autres antennes pédagogiques des autres disciplines sportives.

Une visite du CFA est prévue le 5/12 afin d'échanger sur les perspectives d'avenir et les objectifs de développement à court, moyen et long terme.

CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT: STRUCTURATION DES CLUBS

Pour rappel, chaque club pourra bénéficier d'un "audit" auprès d'un expert afin de convenir d'un accompagnement sur : de la professionnalisation, de la communication, du sponsoring, un projet de féminisation, un projet club etc.

Même si certaines modalités restent à finaliser, un premier rendez-vous est à noter le Dimanche 26 Novembre (matin), à Phalempin, dans le cadre de la formation modulaire. Toute au long de cette ½ journée, Ludovic Wedlarski interviendra sur : comment faire monter son club en puissance ? (diversification, spécialisation, féminisation, professionnalisation ...). Inscription en suivant ce lien via les formations à la carte.

CPR

Aujourd'hui, près de 400 entraîneurs ont mis en place leur CPR et participé à une action de revalidation. Il reste quelques soirées techniques jusqu'au mois de février afin de permettre aux entraîneurs de se recycler. Dates et inscriptions sur le site internet de l'IRFBB.

Pour rappel, la date limite de recyclage est le 15/03/2024.

FORMATION DES DIRIGEANTS (et autres) - Formation Modulaire

La nouvelle formation modulaire à destination de l'ensemble des acteurs du basket (dirigeant, technicien, officiel) a démarré lors du Weekend des Automnales.

Plusieurs "mini" formations à la carte et ouvertes à tous sont programmées parmis les différentes thématiques que proposent la formation modulaire :

A venir en Novembre & Décembre (en présentiel à Phalempin):

- **25 Nov [Juridique]** / formation de 1h30-2h sur : les droits, devoirs et responsabilités des dirigeants de club; le statut des associations... (participation 15€)
- **25 Nov [Préparation/Suivie d'une équipe]** / formation d'une ½ journée sur : propositions de fonctionnement d'un staff technique sur une équipe visant la performance (25€)

- 25 Nov [Responsable Technique] / formation d'une ½ journée sur : l'optimisation des créneaux, des entraîneurs, des passerelles entre les équipes, des entraînement ou comment rendre mon club performant
- **26 Nov [Structuration d'un club]** / formation d'une ½ journée sur : Comment faire monter son club en puissance ? (diversification, spécialisation, féminisation, professionnalisation ...) (25€)
- **16 Déc [Management]** / formation d'une ½ journée sur : outils pour créer et entretenir une cohésion entre les différents acteurs de mon club (25€)
- **16 Déc [Responsable Technique]** / formation d'une ½ journée sur : le Statut entraîneur fédéral et régional (comprendre, connaître les règlements (en finesse) sur les statuts de l'entraîneur pour garantir le bon fonctionnement de mon club)
- 23 Déc [Environnement Institutionnel] / formation de 1h3O/2h sur : Connaître et comprendre la politique fédérale pour performer sur son dossier PSF ! (FFBB 2O24, ANS, PSF...) (15€)
- **23 Déc [Management]** / formation d'une ½ journée sur : Comment gérer les relations humaines entre les différents acteurs du club (25€)

Toutes les dates des mini formations à la carte sont à retrouver sur la page formation des dirigeants du site de l'IRFBB

VISITE DE LA FFBB

Dans le cadre de la mise en place du réseau entre l'INFBB (Institut National de Formation du Basketball) et chaque IRFBB (Institut Régional) du territoire, la FFBB est venu rencontrer les acteurs de l'IRFBB HDF sur l'ensemble de la journée du mardi 24 octobre. L'occasion d'échanger sur les perspectives d'avenir, les objectifs de développement et les volontés fédérales... Ainsi que d'avoir un retour sur les process de fonctionnements actuels de l'IRFBB des Hauts-de-France.

MICRO BASKET

Avec un grand nombre de demandes la saison dernière, la session de labelisation des formateurs Micro Basket 2022/2023, vient de se terminer.

Une nouvelle campagne de formation va donc pouvoir être lancée courant 2024.

COMMISSION SPORTIVE - J. DENEUX & G. LEPRETRE

STATUT ENTRAINEUR

CONTROLE MEMBRES PRESENTS NON DECLARES DANS LE STAFF

EN MASCULINS				
BETHUNOIS BC	PNM	30/09/23	LENOIR L.	200 €
		23/09/23		
BOVES	PNM 30/03/23 07/10/23 14/10/23	30/03/23	FOURMAUX JP	800€
BOVES		07/10/23		
CROIX OLYMPIQUE	PNM	14/10/23	BESTALI C.	200 €
MARGNY ASCC	PNM	07/10/23	LAGARDE B.	200 €
		30/09/23	ASSOUMANI A.	
AMIENS SCBB	RM2	07/10/23	NOE S.	90 €
		14/10/23	VANDERMOLEN S.	
LAMBERSART JF	RM2	07/10/23	HAESE N.	30€
LE PORTEL ESSM	RM2	07/10/23	OUTTIER L.	30€
OUTREAU APB	RM2	07/10/23	FAYEULLE L.	30€

TOURCOING SM	RM2	07/10/23	MOKRANI I.	30€	
		01/10/23			
ECAULT FL	RM3	08/10/23	CONDETTE P.	90 €	
		15/10/23			
GAUCHY ASG	RM3	01/10/23	ROHANT C.	30 €	
		01/10/23			
HAMOIS BB	RM3	08/10/23	SALOMON J.	90 €	
		15/10/23			
MERU ABC	RM3	01/10/23	KAMARA X.	30 €	
		01/10/23			
NANTEUIL LE HAUDOUIN	RM3	08/10/23	SARVAS G.	90 €	
		15/10/23			
SAINT MICHEL BC	RM3	15/10/23	GIGANT D.	30 €	
SOISSONS CUFFIES AINE	RM3	08/10/23	BEKKOUCHE M.	30 €	
VILLENEUVE D'ASCQ ESB	RM3	08/10/23	BUTEZ B.	30 €	
SQBB-JSC	RMU20 ELITE	15/10/23	MESSANG C.	30€	
BRUAY LA BUISSIERE USOL	RMU17	14/10/23	FERNANDEZ Q.	30 €	
CALAIS BASKET	RMU17	23/09/23	FOURRET T.	30 €	
		23/09/23			
CŒUR DE FLANDRE	RMU17	30/09/23	HENROTTE M.	120€	
CCEUR DE FLANDRE	KIVIO17	07/10/23	HEINKOTTE IVI.	120€	
		14/10/23			
GAYANT BASKET	RMU17	07/10/23	HELBECQUE Y.	30 €	
		23/09/23	DANES L.	120€	
SAINT POL SUR MER BC	RMU17	30/09/23			
SAINT FOL SON WEN BC	KIVIO17	07/10/23			
		14/10/23			
		30/09/23			
COQUELLES AL	RMU15	07/10/23	BOITAERT N.	90 €	
		14/10/23			
BEAUVAIS BCO	RMU13	14/10/23	STERIN A.	30€	
BELLEU BC	RMU13	23/09/23	BROM Y.	60 €	
BELLEO BC	MWO15	30/09/23	DICOVI 1.	00 €	
O GRANDE SYNTHE	RMU13	30/09/23	LEPRETRE C.	30€	
EN FEMININS					
		17/09/23			
		24/09/23			
SOISSONS CUFFIES AISNE BB	PNF	01/10/23	HOSTETTLER B.	1 000 €	
		08/10/23			
		15/10/23			
A CDOW ST OLUFA:	252	01/10/23	VALUE 44	60.6	
LA CROIX ST OUEN	RF2	08/10/23	KAUFMAN K	60 €	
GAUCHY ASG	RF3	15/10/23	JUPIN J.	30 €	
		01/10/23			
OSTRICOURT ABC	RF3	08/10/23	ZEBIK E.	90 €	
		15/10/23			
BELLEU BC	RFU13	14/10/23	ANDOLFI C.	30 €	
		, -,		1	

RONCQ US	RFU13	23/09/23		120€
		30/09/23	BONNET JL.	
		07/10/23		
		14/10/23		
SAINT LEONARD BC	RFU13	23/09/23	THUEUX C.	120€
		30/09/23		
		07/10/23		
		14/10/23		
STADE COMPIEGNOIS	RFU13	14/10/23	THOMARE T.	30€

DOSSIERS SPORTIFS

DOSSIER CRS3 – 2023/2024
Championnat RF3 Poule B
ALD LE PORTEL / BC MARCK du 01 octobre 2023
BC MARCK / BC ST MARTIN LES BOULOGNE du 15 octobre 2023
Participation d'une joueuse de BC MARCK sans être qualifiée

- Attendu qu'après vérifications des feuilles, une joueuse de BC MARCK a participé à la rencontre du 1^{er} octobre 2023 sans être qualifiée et à la rencontre du 15/10 malgré un premier rappel en date du 06/10/2023,
- Attendu que par mail en date du 17/10, le Président de BC MARCK informe : « je viens de recevoir un mail de Sandra pour une 2ème infraction, le premier a dû être effacé avant que je le lise ou dans les spams. La commission qualification nous a envoyé un ultimatum pour envoyer un certificat médical pour le 11/09/2023. Ma joueuse avait rdv le 12/09/2023.

Je pensais que la joueuse avait envoyé directement son certificat et comme nous avions la licence, nous pensions qu'elle était en règle.

Nous demandons donc l'indulgence sur cette sanction ».

Après vérification de l'historique de la licence, la commission qualification en date du <u>24/10/2023</u> a requalifié la joueuse au 30/09/2023.

Décision : Après échanges avec la commission qualification et n'ayant reçu aucun justificatif sur cette licence, la commission régionale 5x5 confirme que les rencontres sont perdues par pénalité avec les sanctions financières qui incombent (à savoir 117,50€ par rencontre à savoir 235€). Une seule notification sera établie.

DOSSIER CRS4 – 2023/2024 Championnat RMU20 ELITE Poule B GRICOURT BASIKET / BEUVRAGES USM Du 15 octobre 2023 Forfait de BEUVRAGES USM

- Attendu que par mail en date du 12 octobre 2023, BEUVRAGES USM déclare forfait pour son équipe RMU20 ELITE.
- Rencontre perdue par forfait pour BEUVRAGES USM,
- La rencontre RETOUR aura lieu à GRICOURT le 18/02/2024 à 10h30,
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de BEUVRAGES USM.

DOSSIER CRS5 – 2023/2024 Championnat RM3 Poule C RONCQ US / ES ISBERGUES Du 15 octobre 2023 Rencontre perdue par défaut

- Attendu qu'après vérification de la feuille à 1'48 de la fin du match, un joueur de l'équipe de l'ES ISBERGUES se blesse et demande à être remplacé mais plus aucun joueur de disponible sur le banc,
- Attendu que les arbitres de la rencontre décident de valider : rencontre perdue par défaut pour ES ISBERGUES puisqu'il ne reste qu'1 joueur de disponible sur le banc et 2 joueurs inscrits mais non présents,
- Rencontre perdue par défaut pour ES ISBERGUES et résultat acquis sur le terrain pour RONCQ US à savoir 115 à 25.

DOSSIER CRS6 – 2023/2024 Championnat RM3 Poule D FC BELLEU / ABC MERU Du 15 octobre 2023 Réserve posée par FC BELLEU

- Attendu qu'après vérification de la feuille, une réserve a été posée par FC BELLEU : « l'équipe de MERU n'est pas venue jouer avec la couleur des maillots indiquée sur la convocation et enregistrer sur FBI »,
- Attendu que la réserve n'a pas été contresignée par les arbitres et les deux capitaines en titre ou entraineurs
- Attendu qu'aucun droit à instruction n'a été déposé avant le dépôt de réserve,
- La Commission régionale 5x5 classe l'affaire sans suite.

RAPPEL : les équipes doivent se présenter, <u>obligatoirement</u>, avec la couleur des maillots indiquée sur la convocation et enregistrer dans FBI. Tout manquement à cette règle, entrainant un problème, fera l'objet d'une instruction par la commission compétente avec sanction éventuelle.

DOSSIER CRS7 – 2023/2024 Championnat RF3 Poule A HEM SBB / NEUVILLE EN FERRAIN PP Du 15 octobre 2023 Port de tenue à connotation religieuse

- Attendu que le rapport du 1^{er} arbitre mentionne qu'avec son collègue, ils ont constaté pendant l'échauffement qu'une joueuse de l'équipe de HEM SBB portait un couvre-chef sur la totalité de la tête,
- Attendu qu'ils ont donné les explications à la joueuse et à l'entraineur en les informant qu'il était interdit de jouer avec le port d'un équipement à connotation religieuse,
- Après concertation avec son entraineur et vice-président, elle a décidé de jouer dans ces conditions, Cet incident a été indiqué en « réserve » et la feuille n'a pas été contresignée par les arbitres et les deux capitaines en titre ou entraineurs.
 - Décision : perte par pénalité de la rencontre avec les sanctions financières (117.50€) qui incombent ET dossier transmis à la commission fédérale de discipline.

DOSSIER CRS8 – 2023/2023 Championnat RM3 Poule B OSTRICOURT ABC / ABC DOURGES Du 08 octobre 2023 Réserve posée par ABC DOURGES

- Attendu qu'après vérification de la feuille, une réserve a été posée par l'entraineur de l'ABC DOURGES : « 2 joueurs d'OSTRICOURT n'ont fait qu'un seul recommandé pour leurs mutations, alors qu'il faut un courrier par mutation »,

- Attendu que la réserve n'a pas été contresignée par les arbitres et les deux capitaines en titre ou entraineurs.
- Attendu qu'un droit à instruction a été fait par virement le lendemain de la rencontre,
- Attendu que l'article 411.2 des règlements généraux de la FFBB précise :
- « Le licencié qui désire muter doit :
- Valider la page « démission » du formulaire e-Licence, dans le cadre d'un processus dématérialisé ;
- Envoyer à l'association sportive quittée, par recommandé avec accusé de réception, le formulaire de demande de mutation, dans le cadre d'un processus non dématérialisé. Le cas échéant, le recommandé est à adresser au Comité Départemental de l'association sportive dissoute ou mise en sommeil ».

NB: Le Comité départemental du Nord a également consulté les services juridiques: « après recherche dans les règlements généraux de la FFBB, l'article 411 sur les mutations n'indique pas qu'il faut adresser un recommandé séparé par mutation pour un même club. Dès lors, il est possible d'envoyer plusieurs mutations au moyen d'un seul recommandé lorsqu'il s'agit du même club de destination ».

Décision : Considérant une demande de réserve non réglementaire, la commission régionale 5x5 décide de classer le dossier sans suite et le droit à instruction reste acquis car les réserves restent infondées.

DOSSIER CRS9 – 2023/2023 Championnat PNM Poule A AO ST MARTIN LEZ TATINGHEM / AL OSTROHOVE Du 30 septembre 2023 Participation d'un joueur de l'AL OSTROHOVE avec une licence « 2C »

- Attendu qu'après vérification de la feuille, un joueur de l'équipe d'OSTROHOVE a participé à la rencontre avec une licence « 2C »,
- Attendu que cette licence n'est pas autorisée pour ce championnat,
- Attendu que par mail en date du 06 octobre, le club a été informé de l'infraction et demande l'indulgence sur la sanction : « c'est notre première saison au plus haut niveau et que le règlement est très complexe. Même après une lecture dudit règlement, nous n'avions pas remarqué que cette licence n'était pas autorisée. C'est une erreur involontaire et nous souhaitons un sursis au lieu d'une pénalité ».
 - Décision : la commission régionale 5x5 décide l'application du règlement et confirme que la rencontre est perdue par pénalité avec les sanctions financières qui incombent (142.50€).

DOSSIER CRS10 – 2023/2024 Championnat RF2 Poule B DOUAI BF / BB LA CROIX ST OUEN Du 08 octobre 2023 Participation d'une joueuse de LA CROIX ST OUEN sans être qualifiée

- Attendu qu'après vérification de la feuille, une joueuse de BB LA CROIX ST OUEN a participé à la rencontre sans être qualifiée,
- Attendu que par mail en date du 13 octobre, le club a été informé de l'infraction et conteste la décision : « la licence n'était pas validée par les instances alors que le nécessaire avait été fait par le club depuis le O2 août comme en atteste une photo en PJ »
- Après vérification sur FBI, le CD60 refuse la qualification de la joueuse tant que les conditions administratives ne permettent pas la validation de la licence. Pour cette joueuse « photo non-conforme »
- La commission régionale 5x5 a précisé à LA CROIX ST OUEN que seul le CD60 pouvait attester qu'elle était bien qualifiée à la date de la rencontre.
 - Décision : application du règlement, licence non validée par le comité départemental à la date de la rencontre : la joueuse a bien été qualifiée au 11 octobre 2023.

Rencontre perdue par pénalité pour BB LACROIX SAINT OUEN avec les sanctions financières qui incombent (132.50€).

DOSSIER CRS11 – 2023/2024 Championnat PNM Poule A BC LIEVINOIS / TEMPLEUVE LP Du 07 octobre 2023 Participation d'un joueur de BC LIEVINOIS avec une licence « JH »

- Attendu qu'après contrôle des feuilles PNM, l'équipe de BC LIEVINOIS participe avec une joueur ayant une licence « JH »,
- Rencontre perdue par pénalité pour BC LIEVINOIS,
- Pénalité financière de 142,50 € pour rencontre perdue par pénalité à la charge de BC LIEVINOIS.

DOSSIER CRS12-2023/2024
Championnat PNM Poule A
BC LIEVINOIS / LONGUENESSE BC
Du 23 septembre 2023
Participation d'un joueur de BC LIEVINOIS sans statut CF/PN

- Attendu qu'après vérification des feuilles PNM, 1 joueur de l'équipe de BC LIEVINOIS a participé à la rencontre sans le statut CF/PN.
- Attendu que malgré un mail envoyé en date du 27/09 pour les prévenir de cette infraction et qu'ils avaient 48h pour régulariser la situation, le joueur n'a toujours pas signé la charte,
- Pénalité financière de 200€ pour la première infraction selon les dispositions financières.
- Un dossier disciplinaire sera ouvert

DOSSIER CRS N°6N – 2023/2024 Championnat RMU20-2 Poule G n°4614 RONCHIN BC / LA MADELEINE ROSTAND Du 07/10/2023 Rencontre arrêtée

- Attendu qu'après vérification des feuilles e-Marque, il s'avère que la rencontre RMU20-2 n°4614 du 07/10/2023 a été arrêtée à la 7^{ème} minutes du 2^{ème} QT par le 1^{er} arbitre.

Motif : Incidents PENDANT la rencontre \Rightarrow « les supporters sont rentrés sur le terrain pour intimider le $2^{\text{ème}}$ arbitre ».

Un dossier disciplinaire a été ouvert par la commission compétente.

Décision : en attente de la décision de la commission discipline.

DOSSIER CRS N°7N – 2023/2024 Championnat RMU13 Poule A n°5237 GRAVELINES BCM / BBC COULOGNE Du 07/10/2023 Forfait GRAVELINES BCM

- Attendu qu'en date du jeudi O5 octobre, le club de GRAVELINES BCM déclare forfait pour son équipe évoluant en RMU13,
- Rencontre perdue par forfait pour GRAVELINES BCM,
- Pénalité financière de 30€ pour rencontre perdue par forfait (1er forfait) à la charge de GRAVELINES BCM.

DOSSIER CRS N°8N – 2023/2024 Championnat RMU20-2 Poule O n°4542 IE SQBB JSC / IE CAMBRAI BASKET Du 24/09/2023 Participation de 6 joueurs mutés pour IE SQBB-JSC

- Attendu qu'après vérification des feuilles RMU20-2, l'équipe de IE SQBB-JSC a participé avec 6 joueurs « mutés » au lieu des 5 maxi autorisés lors de la rencontre RMU20-2 n°4542,

- Rencontre perdue par pénalité pour IE SQBB-JSC,
- Pénalité financière de 61€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de SQBB-JSC.

DOSSIER CRS N°9N – 2023/2024 Championnat RMU20-2 Poule P n°4595 BB LA CROIX ST OUEN / ESC LONGUEAU AMSBB Du 01/10/2023 Participation de 6 joueurs mutés pour ESC LONGUEAU AMSBB

- Attendu qu'après vérification des feuilles RMU20-2, l'équipe de ESC LONGUEAU ASMM a participé avec 6 joueurs « mutés » au lieu des 5 maxi autorisés lors de la rencontre RMU20-2 n°4595,
- Rencontre perdue par pénalité pour ESC LONGUEAU AMSBB,
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de ESC LONGUEAU AMSBB.

DOSSIER CRS N°10N – 2023 /2024 Championnat RMU13 Poule E n°5213 O. GDE SYNTHE / LAMBERSART JF Du 23/09/2023 Match NUL

- Attendu qu'après la vérification des feuilles RMU13, il s'avère que la rencontre s'est terminée sur le score de 59 à 59,

Un score nul étant impossible, deux prolongations de 3 minutes auraient dû avoir lieu.

- Interrogé sur cet état de fait, l'arbitre a reconnu avoir eu une non-connaissance du règlement U13M en région ; de plus, il reconnait avoir été conforté dans sa décision par aucune réaction des coachs et de la Table.

Les deux clubs ayant été prévenus afin de convenir d'une date, le club de LAMBERSART JF, à la vue de la difficulté de replanifier une date, propose à la commission 5X5 : de déclarer la rencontre perdue par les deux équipes.

Pour déclarer la rencontre perdue pour les deux équipes, il faut l'accord des deux clubs.

Si l'un des deux clubs n'est pas d'accord, la rencontre **devra être rejouée** ; les frais de déplacement de Lambersart JF en partage entre les 2 clubs, les frais d'arbitrage restant à la charge de la Ligue. L'OLYMPIQUE GRANDE SYNTHE en date du 04 novembre, nous fait savoir que le club souhaite rejouer la rencontre.

Décision : la commission régionale 5x5 décide que la rencontre se jouera le mercredi 22 novembre 2023 à 18h00

DOSSIER CRS N°11N – 2023/2024
Championnat RMU20-2 Poule E n°4560 et 4657
HEM SBB / TOURCOING IC du 01/10/223
TOURCOING IC / MARCQ EN BAROEUL du 15/10/2023
Participation d'un joueur avec une licence non-conforme pour TOURCOING IC

- Attendu qu'après vérification des feuilles RMU20-2, il s'avère que votre club, malgré un avertissement daté du 09 oct., a continué de faire jouer un joueur avec une licence « O » ce qui est contraire aux règlements sportifs.
- Rencontres perdues par pénalité pour TOURCOING IC,

- Pénalité financière de 40€ par rencontre perdue par pénalité à savoir 80 € à la charge de TOURCOING IC.

DOSSIER CRS N°12N – 2023/2024 Championnat RMU20-2 Poule C n°4650 BC OYE PLAGE / AMICALE CONDE BB Du 15/10/2023

Participation de 6 joueurs mutés pour AMICALE CONDE BB

- Attendu qu'après vérification des feuilles RMU20-2, l'équipe de AMICALE CONDE BB a inscrit 6 joueurs « mutés » au lieu des 5 maxi autorisés sur la feuille e-Marque,
- Prévenu par mail, le président de AMICALE CONDE BB déclare qu'un de ses 6 joueurs mutés n'a pas participé à la rencontre, et qu'il n'était même pas présent.

La commission rappelle qu'il n'est pas autorisé d'inscrire sur la feuille plus de 5 joueurs mutés, ce qui constitue une infraction aux règlements.

La feuille de marque est annotée pour :

- l'entrée du joueur
 - et
- une faute personnelle pour ce même joueur
- Attendu qu'en date du 30 oct., le président de BC OYE PLAGE nous certifie qu'il n'y avait que 8 joueurs de l'équipe B présents ; qu'un joueur muté inscrit sur la feuille de marque n'était pas présent en tant que joueur mais en tant que spectateur (photo à l'appui, ce joueur est bien sur le banc mais pas en tenue pour jouer).

L'erreur vient du marqueur du club recevant qui est novice et qui n'aurait pas dû l'inscrire.

Le Président de BC OYE PLAGE demande à la commission 5x5 son indulgence vis-à-vis du club de l'AMICALE CONDE BB en le pénalisant pas d'une rencontre perdue par pénalité.

Décision : bien que l'entraineur de CONDE ait certifié les joueurs sur la feuille par sa signature, après enquête, le club de OYE PLAGE certifie que seul 8 joueurs ont participé avec 5 mutés. La commission régionale 5x5 classe le dossier sans suite.

DOSSIER CRS N°13N – 2023/2024 Championnat RMU20-2 Poule J n°4672 WAVRIN WEPPES BB / ASM BASKET ELEU Du 15/10/2023 Rencontre arrêtée

- Attendu qu'un dossier disciplinaire aurait été ouvert pour incidents pendant la rencontre,
- Attendu que cette dernière n'aurait pas eu son temps de jeu réglementaire, qu'elle aurait été arrêtée à 2'52 de son terme,
- Attendu qu'à la lecture de la feuille rien ne laisse apparaitre cet état de fait,
- Attendu qu'il a été demandé à la commission de discipline de bien vouloir nous fournir les éléments faisant apparaître que la rencontre a été arrêtée.

Le Vice-président de la commission de discipline en charge de l'instruction nous répond : « le dossier est en cours d'étude, la commission a jusqu'au 31 décembre pour statuer. Dès que le dossier sera traité et les éventuelles diverses sanctions arrêtées, la commission 5x5 en sera informée. »

A noter que la 1^{ère} phase du championnat RMU20-2 se termine le week-end des 09 et 10 décembre.

Décision : la commission régionale 5x5 en l'absence de réponse à la question posée décide, compte tenu du score élevé, la validation du résultat acquis sur le terrain.

DOSSIER CRS N°14N – SAISON 2023/2024 Championnat RMU20-2 Poule L n°4582 DOUCHY BC / OSTRICOURT ABC Du 01/10/2023 Feuille et score non rentrés dans FBI

- Attendu qu'après vérification des feuilles RMU20-2, il a été constaté que le club de DOUCHY BC n'a pas déposé ni rentré le score de la rencontre sur la plateforme FBI :
- Attendu qu'un 1^{er} mail a été envoyé au club en date du 02/10, qu'une relance a été faite le 20/10, qu'un message a été laissé sur le téléphone du président,
- Attendu qu'au 26 octobre, nous n'avons toujours pas eu la feuille, ni le résultat.
 - Décision : rencontre perdue par pénalité pour DOUCHY BC. Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de DOUCHY BC.

DOSSIER CRS N°15N – 2023/2024 Championnat RFU15 Poule A n°5661 ACLPAB CALAIS / COB CALAIS Du 04/11/2023 Forfait COB CALAIS

- Attendu qu'en date du vendredi 03 novembre, le club du COB CALAIS déclare forfait pour son équipe évoluant en RFU15.
- Rencontre perdue par forfait pour COB CALAIS,
- S'agissant de la rencontre ALLER, la rencontre RETOUR n°5736 se jouera le samedi 09/12 à 16h à l'ACLPAB CALAIS.
- Pénalité financière de 35€ pour rencontre perdue par forfait (1er forfait) à la charge du COB CALAIS.

COUPES TERRITORIALES QUALIFICATIVES AUX TROPHEE COUPE DE FRANCE

EN JEUNES:

1^{er} Tour en U18F le samedi 28 octobre <u>:</u>

NEUVILLE EN FERRAIN PP 63 / 75 BC NEUFCHATEL HARDELOT

FINALE le samedi 16 décembre à 17h00.

BC NEUFCHATEL HARDELOT (RFU18) / TEMPLEUVE LP (NFU18)

2nd Tour en U17M le samedi 28 octobre :

OMNISPORT AIROIS 55 / 64 BC ARDRES

BC ST NICOLAS 76 / 62 NEUVILLE EN FERRAIN

FINALE le samedi 16 décembre à 17h00.

BC ST NICOLAS (DMU17) / BC ARDRES (RMU17)

Dans le cadre de la promotion du basket, les deux finales auront lieu à domicile de chaque club du plus petit niveau.

EN SENIORS

Le Bureau Directeur a procédé au tirage au sort des 1/8 de finales :

- CHAUNY LIEVIN
- TOURCOING SM CALAIS BASKET
- ARDRES BRUAY LA BUISSIERE
- St NICOLAS ARRAS **ou** SQBB BCM GRAVELINES (la rencontre se jouera dans la salle du club du plus bas niveau)

Pour des questions de calendrier, ces quatre rencontres ne pourront être reportées.

Chronométreurs de Tirs

	PNM	PNF
AMIENS SCBB	23/09/2023 - 07/10/2023	
BEAUVAIS BCO	07/10/2023	
CROIX OLYMPIQUE	07/10/2023	
BC LIEVINOIS	07/10/2023	
BC ORCHESIEN	23 et 30/09/2023 - 14/10/2023	
COEUR DE FLANDRES		01/10/2023
BB LA CROIX ST OUEN		01/10/2023
LAMBERSART BLM		17 et 24/09/2023

_

Les clubs ci-dessus se verront appliquer une pénalité de 50€ pour chacune des absences de chronométreurs de tirs.

La commission régionale 5x5 propose de ne pas pénaliser, pour le moment, les clubs qui ont inscrits des personnes en formation et qui sont en attente que celles-ci aient lieu.

Décision : ne pas pénaliser les clubs qui ont inscrits une personne alors que la formation n'a pas encore eu lieu.

Divers

<u>Tempête Ciran</u>, les villes de Berck et Ardres ont pris chacune un arrêté municipal, pour la fermeture des complexes sportifs sur le week-end des 04 et 05 novembre.

Ont été concernées les rencontres :

- RMU20-2 n°4693 du samedi 04 nov. opposant BERCK RANG DU FLIERS à APB OUTREAU.
- RMU17 n°6097 du samedi 04 nov. opposant BC ARDRES à ESC LONGUEAU AMSBB.
- RM2 n°964 du samedi 04 nov. opposant BC ARDRES à APB OUTREAU.

Les équipes et les arbitres ont été prévenus ; les clubs doivent se concerter afin de reprogrammer ces rencontres avant le 30 novembre 2023.

Feuille e-Marque non téléchargée dans FBI.

Rencontre RMU15 n°5058 du 14/10, BC LIEVINOIS vs LOOSSOIS BC.

Après échanges avec Ludovic PUIGCERBER et Rachid, il n'est plus possible d'avoir la feuille.

L'OTM a bien confirmé avoir clôturé la feuille.

Plus de trace de la feuille dans l'ordinateur, l'équipe adverse et les arbitres n'ont pas fait de copie de sauvegarde sur une clé USB.

Le BC LIEVINOIS a tenté de réimporter la feuille mais vu avec Rachid, le simple fait de réimporter la feuille cela « écrase » la rencontre.

Nous avons donc le score mais pas la feuille.

Un complément d'information va être demandé aux arbitres.

* Mail ce jour de l'AS HESDIGNEUL informant qu'en raison des inondations la ville d'Hesdigneul a été touchée et de ce fait, certaines personnes ont dû être évacuées et aucun accès à la salle est possible. Nous demandons donc le report des rencontres RM2 et RMU20-2

COMMISSION DES OFFICIELS – JM. TARTARE

OTM

La formation fédérale a débuté le 10 novembre. Les formations des opérateurs du chronomètres des tirs sont en cours.

ARBITRES

Un 3^{ème} test physique a été proposé à 9 arbitres qui avaient échoué lors du recyclage et du rattrapage. Tous ont échoué à nouveau le 1er novembre.

Deux séances de travail à l'attention des arbitres CRJ ont eu lieu à St Quentin et à Béthune pendant les vacances scolaires.

La formation régionale a débuté sous la gestion de Bastien CARTIGNY.

COMMISSION TECHNIQUE - C. DEVOS

Intervention de Fabien FRYDRYSZAK

Fabien FRYDRYSZAK informe les élus que l'ensemble des actions dont il a la responsabilité se déroulent conformément aux attentes.

Intervention d'Olivier D'HALLUIN

Olivier D'HALLUIN informe que des visites de centres de formation sont à venir. Un travail sur la mise à disposition des cadres techniques des comités doit être programmé.

VxE - S. HEMBERT

Sophie HEMBERT informe que l'Open Rose s'est déroulé le 21 octobre 2023 à TEMPLEUVE avec 7 équipes U15 (vainqueur Johannesque paup's) et 6 équipes U18 (vainqueur les Sacrécoeuriennes). Merci au club de la Patriote Templeuve qui a accueilli cet évènement, aux bénévoles et aux élus présents.

Merci également aux clubs qui ont envoyé des équipes.

Un somme de 500€ sera reversée à la Lique contre le cancer.

La commission propose d'organiser un Open Bleu en mars (à Armentières ?) pour les catégories U15 et U18 Garçons.

Une visioconférence a eu lieu le 6 novembre 2023 dans le but de développer les masters 3x3. Ont participé :

- Membres de la commission 3x3 : Alain BRISSET, Séverine LENGLET, Sophie HEMBERT
- CD 02 : Alain BRISSET
- CD 59: Bénédicte BABY
- CD 62 : Frédéric HAZEBROUCK
- CD 80 : Beniamin PLANCOT
- CD 60: absent

1^{er} temps : état des lieux saison 2022/2023 dans les 4 comités.

2^{ème} temps : ne pas s'éparpiller sur toutes les catégories et définir 2 à 3 catégories communes à tous les comités : seniors garçons / U18 garçons et U16 filles voir plus.

S'inspirer de ce qu'a fait le CD80 la saison dernière : faire au moins un plateau (plusieurs si possibilité) afin de pouvoir au moins organiser les masters de ligue.

3ème temps : choix de date pour les masters ligue : 8 juin 2023 place du centenaire à Dunkerque (spot dique avant la semaine des open) avec 4 terrains 3x3.

La finale régionale du 3X3 entreprise aura lieu le 17 avril 2024 à Phalempin. Il y a déjà quelques équipes en vue.

Les organisations à venir sur la place du Centenaire à Dunkerque : Open Chti le 14 juin 2024 Open Juniorleague le 15 juin 2024 Open plus le 16 juin 2024

COMMISSION DE DISCIPLINE - B. VERKINDT

Bernard VERKINDT informe que la commission a reçu 11 dossiers dont 3 sont déjà traités.

Il ajoute qu'il faut modifier les dispositions financières à la suite d'une disposition fédérale. En cas d'absence d'un délégué de club lors d'une rencontre, les dispositions financières prévoient actuellement une pénalité financière de 30€. Il faut supprimer cette disposition et la remplacer par « ouverture d'un dossier de discipline ».

> Les élus valident cette proposition à l'unanimité.

TRESORERIE - B. VANHAMME

Bertrand VANHAMME a reçu :

- ✓ 4 005.10 € de la part de Performa Sport pour le remboursement du matériel informatique IREBR
- ✓ 26 021.10 € de la part de la FFBB pour la ristourne championnat de France
- ✓ 1776.50 € de la part de la FFBB pour la ristourne coupe de France
- ✓ 4760 € de la part de Kalisport pour les formations BF et DETB
- ✓ 24 000 € de la part du Conseil Régional pour la subvention « aides aux actions des Ligues »
- ✓ 15 638.72 € de la part du Conseil Régional pour la subvention « aide au fonctionnement du pôle d'Amiens »

Il a payé :

- √ 9 200 € au Lycée Saint Martin pour la pension du pôle de Picardie
- ✓ 259 313.29 € à la FFBB pour le premier 1/5 des licences

Concernant la péréquation : 6 équipes sur 196 n'ont pas encore payé la 1^{ère} mensualité.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président clôture la séance 20h30.

Le Président,

P. MERLIOT

Le Secrétaire Général,

O. DERUWEZ